

**Publication du 14/08/2026
jusqu'au 23/09/2026**

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro EAU-AUT-26-0656 du 29 juillet 2026, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Administration communale du Lac de la Haute-Sûre
7, Doerfstrooss
L-9635 Bavigne

Objet: Gestion des eaux dans le cadre du réaménagement de la rue Laach à Harlange

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Secrétaire adjoint,

Le Bourgmestre,

